
Ecole libre fondamentale mixte -
ASBL
Rue Croix-le-Maire, 16
6760 VIRTON
063/57.74.94 (tél et fax)
lessources@skynet.be
www.lessources.be



Le Projet d'Accueil Extrascolaire 2020-2021

Notre école fondamentale est située sur le territoire de la commune de Virton.
Le poste d'accueil extra-scolaire accueille des enfants de 2,5 à 12 ans de l'école.

Notre projet d'accueil extrascolaire fait partie intégrante de :
Nos projets éducatifs, pédagogiques et d'établissement qui visent à :

- l'éducation personnelle de chaque enfant ;
- une intégration sociale de chaque enfant ;
- un respect mutuel entre enfants, entre enfants et adultes ;
- un respect de l'environnement dans lequel évoluent les enfants ;
- un esprit d'entraide avec chaque partenaire de l'école ;
- établir un climat de confiance entre tous les acteurs de l'école et de l'accueil extra-scolaire ;

1. Les objectifs de notre projet d'accueil extrascolaire

- contribuer à l'épanouissement global des enfants en organisant des activités adaptées à leurs capacités et leur rythme ;
- contribuer au développement physique de l'enfant par la pratique ponctuelle de sport (judo le vendredi après-midi), de jeux libres dans la cour de récréation ;
- permettre aux enfants d'avoir des moments de détente durant lesquels ils peuvent s'occuper librement ;
- contribuer au développement intellectuel des enfants grâce à des jeux éducatifs, des jeux de constructions, des livres mis à disposition des enfants ;
- faciliter et consolider la vie familiale en permettant aux personnes qui confient les enfants de jouir d'un accueil de qualité ;
- permettre aux enfants d'être créatifs en leur proposant des activités manuelles et de bricolage (chaque semaine, une mamy donne des cours de tricot);

- promouvoir l'intégration sociale des enfants tout en respectant les différences de chacun ;
- favoriser la participation de chaque enfant lors des animations mais aussi lors des moments ludiques ou récréatifs.
- contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté des enfants par la pratique de la vie en société et le respect des règles et normes qui en découlent ;
- tisser des liens avec des organismes communaux (visite de la bibliothèque une fois par mois) ;

2. A qui s'adresse ce projet ?

A tous les enfants de 2,5 ans à 12 ans.

3. Quels moyens et quel matériel ?

L'école dispose de deux locaux spécifiques pour l'accueil extra-scolaire : un local pour les maternelles, le second pour les primaires.

L'école a engagé trois personnes pour s'occuper des enfants:

- une personne prenant en charge les maternelles,
- deux personnes pour les primaires (de 15h45 à 16h30),
- une seule personne (de 16h30-17h30),

Le taux de participation est d'environ 55 enfants/3 accueillantes.

L'école dispose de deux cours de récréation, chacune adaptée à l'âge des enfants. Chacune des accueillantes dispose de la cour comme elle le souhaite.

Le personnel peut aussi disposer de la salle de gymnastique, de la cuisine, du réfectoire ou d'une aire de jeux en maternelle en cas de besoin (activités en fonction du calendrier de l'année, des conditions climatiques,...).

4. Les surveillantes et le responsable du projet

Direction de l'école/responsable du projet

Fanny CLAUSSÉ rue Croix-le-Maire, 16 6760 Virton

063/577494

Les surveillantes

		Entrée	Qualification	formations
LAHRACHE Monia	Accueillante maternelle	septembre 2008	Accueil de la petite enfance (2008)	Toutes les formations organisées par la commune depuis 2008
HAMDANE Amal	Accueillante primaire	Septembre 2018	Formation de base accueillante extra scolaire en cours	formations organisées par la commune (2018-2019)

Les accueillantes sont désignées par le Pouvoir Organisateur qui mandate la Direction de l'école pour assumer la responsabilité de ce projet d'accueil.

Rôle des surveillantes :

- assurer l'accueil, la surveillance et la sécurité des enfants ;
- animer et encadrer les activités ;
- assurer le suivi des contacts avec les parents.

En début et en cours d'année, en fonction des besoins, la direction de l'école rencontre les accueillantes pour faire le point sur leur pratique, leurs besoins.

5. Les activités proposées

Voici une partie des activités organisées par les accueillantes :

- jeux libres dans la cour de récréation ;
- bricolages, dessins, activités manuelles en fonction des thèmes abordés,
- initiation au judo pour les 5-12 ans
- cours de tricot pour les enfants de primaire avec une mamie d'élève le vendredi après journée ;
- visite mensuelle à la bibliothèque de la ville avec une des accueillantes, dans le cadre d'une collaboration avec la bibliothèque ;
- jeux de société ou de construction libres ;
- ateliers culinaires à certaines occasions (chandeleur,...) ;

6. La vie quotidienne

Les enfants sont accueillis dans le local prévu :

-chaque matin de 7h00 à 8h15

-le soir de 15h45 à 18h00.

-le mercredi après-midi, les enfants sont accueillis à l'école de 11h30 à 18h00.

L'école n'organise pas d'accueil extrascolaire durant la période des vacances scolaires.

Les surveillantes, en accord avec la direction et les enfants, définissent avec les enfants des règles de vie en cohérence avec celles de la vie scolaire. Elles reprennent les règles à respecter ainsi que les interdits.

7. Fiches de présence

Chaque famille dispose d'une feuille de présence mensuelle que les responsables signent chaque fois qu'ils viennent rechercher l'enfant.

Un listing complet de l'ensemble des élèves de l'école est disponible au local de garderie. Il reprend les coordonnées (nom + adresse + téléphone) des enfants et du responsable légal.

Si une situation familiale particulière est connue de l'école (décision d'un juge,...) la direction en informe les accueillantes.

8. Coût de l'accueil

L'accueil du matin (de 7h00 à 8h00) revient à 0,75€/enfant.

Coût de l'accueil après le temps scolaire

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
15h45			
	0,75 €	1,50€	2,25€
16h15			
	1,50€	3,00€	4,50€
16h45			
	2,25€	4,20€	5,50€
17h15			
	3,40€	5,50€	6,70€
18h00			

Une déclaration fiscale est remise chaque année aux parents en fonction des frais occasionnés par l'accueil extra-scolaire.

9. Assurances

Les enfants et les surveillantes sont assurés en cas d'accident, de la même manière qu'une activité scolaire classique.

